

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DPE 66 Raccordement des eaux pluviales du quai de Clichy à Clichy la Garenne-Convention Ville de Paris/Département des Hauts de Seine.

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'une convention avec le Département des Hauts de Seine relative aux conditions de réalisation et de financement des travaux de raccordement des eaux pluviales du quai de Clichy, entre la rue du Bac d'Asnières et la rue Paul Dupont, sur le collecteur d'Asnières à Clichy la Garenne ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention Ville de Paris / Département des Hauts de Seine relative aux conditions de réalisation et de financement des travaux de raccordement des eaux pluviales du quai de Clichy, entre la rue du Bac d'Asnières et la rue Paul Dupont, sur le collecteur d'Asnières à Clichy la Garenne.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses correspondantes ainsi que le financement du Département des Hauts de Seine seront imputés sur l'article 458 de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris de l'année 2018 et des années suivantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO